

Rémunération des mandataires sociaux de BNP Paribas au titre de 2010

Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté les rémunérations variables au titre de 2010 de MM. Michel Pébereau, Président, Baudouin Prot, Directeur Général, Jean-Laurent Bonnafé et Georges Chodron de Courcel, Directeurs Généraux délégués.

Ces rémunérations ont été déterminées conformément aux dispositions précédemment définies par le Conseil d'administration et rendues publiques le 11 mai 2010.

Concernant l'année 2010, le Conseil d'administration a apprécié la performance managériale réalisée par les mandataires sociaux de BNP Paribas en soulignant, notamment, que le résultat net du Groupe avait progressé de 34,5 % par rapport à 2009. La politique de risque rigoureuse de BNP Paribas lui a permis de traverser, mieux que la plupart de ses concurrents internationaux, trois années de crise financière. Pendant la même période, le Groupe s'est développé, notamment grâce à l'acquisition et à l'intégration de Fortis Banque et de BGL.

Le Conseil d'administration a décidé que les rémunérations variables attribuées seront, pour 60 % de leur montant, différées sur trois ans. Les sommes ainsi différées seront, pour chaque année considérée, soumises à une condition de rentabilité des fonds propres et indexées pour moitié sur l'évolution du cours de l'action. Le Groupe se conforme ainsi de manière stricte aux nouvelles règles nationales et internationales.

Le Conseil d'administration a ainsi arrêté les rémunérations variables versées en 2011 à 260 000 € pour M. Michel Pébereau (280 000 € en 2010), 669 621 € pour M. Baudouin Prot (712 500 € en 2010), 543 500 € pour M. Jean-Laurent Bonnafé (633 926 € en 2010) et 440 218 € pour M. Georges Chodron de Courcel (450 000 € en 2010). Les montants différés seront reportés sur les années 2012, 2013 et 2014. Sous réserve de la réalisation de la condition de performance évoquée ci-dessus et de l'effet de l'évolution du cours de bourse, les montants ainsi différés s'élèveraient au total à 390 000 € pour M. Michel Pébereau, 1 004 432 € pour M. Baudouin Prot, 815 250 € pour M. Jean-Laurent Bonnafé et 660 326 € pour M. Georges Chodron de Courcel. La rémunération variable de M. Jean-Laurent Bonnafé intègre celle qui lui a été attribuée par le Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis le 17 mars 2011, conformément aux dispositions rendues publiques le 19 mai 2010.

Le Conseil a constaté que le montant total des rémunérations variables attribuées au Président et au Directeur Général, y compris les montants différés conditionnels, sera en baisse de 26% par rapport aux rémunérations attribuées au titre de 2007, année pendant laquelle BNP Paribas avait réalisé un bénéfice similaire à celui de 2010. Elles progresseront de 17 % par rapport aux rémunérations variables attribuées au titre de 2009 alors que le résultat net du Groupe est en hausse de 34,5 %. Les salaires fixes sont inchangés par rapport à l'année précédente.

Sur les propositions du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de reconduire pour 2011 les critères de détermination des rémunérations des mandataires sociaux retenus pour 2010 :

- critères liés aux résultats du Groupe portant sur l'évolution du bénéfice net par action et sur la réalisation de résultat brut d'exploitation, à périmètre constant, ainsi que pour les Directeurs Généraux délégués, sur l'évolution de résultats nets avant impôt et sur la réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des pôles d'activité placés sous leur responsabilité respective;
- critères liés à la performance managériale portant sur la capacité d'anticipation, de décision et d'animation mis en œuvre au service de la stratégie du Groupe et de son avenir;
- critères liés à la politique de risque et de liquidité, ces critères ne concernant que le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués.

Chacun des éléments constitutifs de la rémunération variable est plafonné à un pourcentage du salaire fixe. Le Conseil d'administration s'assurera que l'évolution des rémunérations variables attribuées aux mandataires sociaux est cohérente avec chacun des critères mentionnés ci-dessus, et en premier lieu, l'évolution des résultats du Groupe. Il en rendra compte, comme chaque année, à l'Assemblée générale des actionnaires. Les mandataires sociaux ne recevront ni stock options ni actions de performance en 2011. Un dispositif pour associer les dirigeants à la valorisation de l'action sur le long terme est à l'étude. Il est d'ores et déjà acquis que les conditions dans lesquelles une rémunération leur serait versée à ce titre à l'issue d'une période de cinq ans, seront plus restrictives que celles des stock options et des actions de performance, et seront plafonnées contrairement à celles-ci.